



Unapei – 15, rue Coysevox – 75876 Paris cedex 18
TÉL : 01 44 85 50 50 – Fax : 01 44 85 50 60
www.unapei.org



AIDES AUX PROJETS VACANCES

Dossier d'inscription 2024 Aides aux Projets Vacances (APV)

**AUCUN DOSSIER NE PEUT ETRE TRANSMIS DIRECTEMENT PAR UN PARTICULIER, UN TUTEUR, OU UN MANDATAIRE JUDICIAIRE
C'EST LE PORTEUR DE PROJET VACANCES (RECONNU PAR L'Unapei) QUI DOIT SAISIR LE DOSSIER DANS "ACTION SOCIAL" (AS)
ET L'ADRESSER AVEC TOUTES LES PIECES JUSTIFICATIVES A L'Unapei :**



- Soit scanné et par mail (de préférence) : apv2@unapei.org
- Soit par courrier à l'Unapei Service APV - 15 Rue Coysevox - 75876 PARIS CEDEX 18

Partie réservée à l'Unapei TDR

Date de réception à l'Unapei

numéro de dossier

Partie réservée aux porteurs de projets (Le professionnel reconnu par l'Unapei)

Nom du demandeur d'APV

La personne en situation de handicap

Prénom du demandeur d'APV

La personne en situation de handicap

La référence AS est attribuée sur le site ACTION SOCIAL lors de la création du Projet

Référence AS

P							
---	--	--	--	--	--	--	--

Code d'adhérent 2024

--	--	--	--	--	--	--	--

Le numéro d'adhérent est propre à chaque personne qui règle une adhésion à votre association.
Unapei TDR ne gère pas les numéros d'adhésions de son réseau.

Adresse postale de l'association à laquelle transmettre les chèques vacances :

Nom et prénom du porteur de projet vacances
(Le professionnel)

Obligatoire

Cachet et nom de l'association
tampon de l'établissement du réseau de l'Unapei TDR

Obligatoire



CARACTERISTIQUES DU / DES BENEFICIAIRE(S)

À quel type de public se rattache le bénéficiaire ? (Un seul choix possibles)

- ENFANTS (âgés de moins de 16 ans)
- JEUNES (âgés de 16 à 25 ans)
- ADULTES (âgés de 25 à 60 ans)
- SENIORS (âgés de plus de 60 ans)
- TRAVAILLEUR D'ESAT (en poste au moment de la demande)



À quel type de projet se rattache le bénéficiaire ? (Un seul choix possibles)

- INDIVIDUEL (à cocher, si le bénéficiaire part seul en séjour)
- FAMILLES (à cocher, si le bénéficiaire ne part pas en séjour, seul)
- COLLECTIF
(à cocher, si plusieurs bénéficiaires de votre association partent en séjour adaptés, ensemble)

Afin d'être éligible, l'ensemble des pièces ci-après doit être joint à ce document.

Tout dossier incomplet est automatiquement inéligible.

Merci de cocher les pièces jointes :

- Copie intégrale de l'**avis d'imposition 2023** ou du document attestant du **quotient familial (QF) ≤ 900 €**
- Facture ou devis du séjour pour lequel une aide est demandée (les formulaires d'inscriptions, les copies de catalogue ou de pages internet ne constituent pas des documents recevables)
- Copie de la demande de **PCH "Charges exceptionnelles"**, pour tous les séjours ayant un surcoût de handicap. (l'aide humaine ne convient pas)
- Copie de la demande de co-financement ou de l'attestation de co-financement, pour les séjours n'ayant pas de surcoût de handicap
- Formulaire de consentement de collecte des données personnelles (RGPD)
- Document prouvant l'adhésion en 2024, du bénéficiaire à votre association